Nations Unies A/C.5/65/L.20

Assemblée générale

Distr. limitée
28 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Cinquième Commission
Point 129 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Projet de décision présenté par le Vice-Président de la Commission à l'issue de consultations

Incidences financières concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

A. Situation des droits de l'homme au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/65/L.48/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/65/10) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/613), la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/65/L.48/Rev.1, il sera nécessaire, pour que se poursuive la mission de bons offices du Secrétaire général relative à la situation au Myanmar, d'ouvrir au budget-programme de l'exercice 2010-2011 des crédits additionnels d'un montant de 1 216 700 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 154 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). L'ouverture de crédits est demandée dans les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, publiés sous les cotes A/65/328 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2.

10-70923 (F) 060111 100111

Merci de recycler

B. Mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/65/L.36

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/65/11 et Corr.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/626), la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/65/L.36, il faudra inscrire au budget-programme de 2010-2011 des ressources additionnelles d'un montant total de 251 500 dollars, dont 239 400 dollars au chapitre 27 (Information) et 12 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Si l'Assemblée générale examine la question de l'ouverture de ces crédits pour l'exercice biennal 2010-2011, cet examen obéira aux procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

C. Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/65/L.60 (tel que révisé oralement)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/65/12) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/627), la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/65/L.60 (tel que révisé oralement), il faudra inscrire au budget-programme de 2010-2011 des ressources supplémentaires d'un montant total de 206 400 dollars, dont 115 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 90 700 dollars au chapitre 27 (Information). L'examen de la question de l'ouverture de ces crédits pour l'exercice biennal 2010-2011 auquel procédera éventuellement l'Assemblée se déroulera conformément aux procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

D. Portée, modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/65/L.50

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/65/13) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/C.5/65/SR.26), la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/65/L.50, il faudra inscrire au budget-programme de 2010-2011 des ressources additionnelles d'un montant total de 152 600 dollars, dont 126 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 25 800 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui). L'examen de la question de l'ouverture de ces crédits pour l'exercice biennal 2010-2011 auquel pourra procéder l'Assemblée obéira aux procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.